L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Réputée avoir lu

Dystopie · Limoges, 2058

NOSTRADAMNED

RÉPUTÉE AVOIR LU

Réputée avoir lu

Dystopie



Nostradamned

Service des avenirs déjà écrits

Réputée avoir lu
Dystopie · Limoges, 2058
L'intelligence artificielle · Et si cela tournait mal ?

Achevé le 22 novembre 2026 · nostradamned.eu/fr/read/ai/dark/reputee-avoir-lu/
© 2026 Cyril Pitrou · CC BY-NC-ND 4.0
Collection dirigée par Cyril Pitrou · texte écrit par une IA

I

UN HOMME EN MARS

Juliette Chastang avait tué un homme en mars et ne le sut qu'en avril, par lettre recommandée. Elle ne l'avait jamais vu. Elle avait signé au Greffe de Limoges une décision de l'IA, parmi les mille quatre cents de ce jour-là, et la loi voulait que la signataire en réponde.

Le facteur attendait sur le palier, la tablette tendue dans son étui de caoutchouc jaune. C'était le 15 avril 2058. La justice n'écrivait plus que sur papier, depuis qu'une IA pouvait récrire un fichier dans la nuit.

« Du parquet, dit le facteur. Votre paume, s'il vous plaît. »

Elle posa la paume sur le verre pour accuser réception, du même geste qu'au travail.

La lettre tenait en une page. Le mardi 12 mars, à dix heures quarante-deux, au cours de la troisième vacation, au pupitre 24, la nommée Chastang Juliette, signataire de deuxième classe au Greffe des signatures de Limoges, avait apposé sa paume droite sur la décision mettant fin aux soins de suppléance rénale de M. Peyrat Guillaume, soixante et onze ans, demeurant à Saint-Junien. Cette décision avait été instruite, arrêtée et motivée par l'Instructeur, l'intelligence artificielle de l'État. L'apposition avait duré 2,8 secondes. M. Peyrat était décédé le 23 mars. Sa veuve et son fils portaient plainte pour homicide. Conformément à l'article 2 de la loi de 2049 relative à la responsabilité

humaine des décisions automatisées, la plainte était dirigée contre la signataire et contre elle seule.

Elle relut le nom. Elle ne connaissait pas de Guillaume Peyrat. Des mille quatre cents noms de ce jour-là, elle n'en retrouva aucun.

Elle remit la lettre dans son enveloppe et glissa l'enveloppe, de la main gauche, dans la poche de son manteau. Elle avait quarante-six ans. Ses mains étaient larges pour sa taille, carrées, les ongles ras. La gauche était une main de son âge, sèche aux jointures, avec au pouce la marque blanche d'une brûlure de four. La droite avait dix ans de moins. Le Greffe la lui faisait ganter de coton et enduire de crème matin et soir, parce qu'une paume gercée arrêtait un pupitre. La main était assurée. Depuis sept ans, Juliette portait les sacs, ouvrait les bocaux et tenait les couteaux de la main gauche.

Elle réveilla sa fille et partit à l'heure.

✦ ✷ ✦

Le Greffe des signatures occupait l'ancienne salle des fêtes de la préfecture. Juliette traversa la cour, vite, les coudes au corps. Le mur du fond portait encore les paumes de 2049. On les avait posées cette année-là à la peinture blanche, la main ouverte, sur les caisses, sur les hôpitaux, sur la préfecture, partout où une décision était sortie d'un mur sans que personne l'eût prise. On avait cessé d'en peindre au début de l'été, quand le Parlement avait voté la loi à l'unanimité. Neuf hivers avaient pâli les paumes. Juliette savait où étaient les siennes. Il y en avait une grande à gauche de la gouttière et une petite dessous, à hauteur d'enfant.

Elle monta l'escalier d'honneur et passa le portique, la paume levée. Au vestiaire, elle laissa son téléphone dans son casier. La glace de la porte lui rendit une femme petite et sèche, au dos droit, le visage étroit, les cheveux coupés court, qu'elle laissait blanchir aux tempes. Sur l'étagère, le Greffe déposait chaque lundi un tube d'aluminium blanc, sans autre marque que le numéro du pupitre.

« Tu n'as pas mis ta crème », dit Sarah Lacombe, qui avait le casier voisin.

Juliette prit le tube et s'en enduisit la paume droite. Puis elle mit ses gants de coton. Le gauche était usé au pouce, le droit n'avait pas un fil tiré. Elle entra.

La salle avait trente mètres de long et six hautes fenêtres sur la cour, dont on tenait les stores baissés à mi-hauteur pour que le jour ne touche pas les écrans. Quarante pupitres s'alignaient sur quatre rangs de dix. Les pieds des chaises avaient blanchi le parquet par rangées. Au plafond, des femmes en toge tendaient encore des couronnes à l'Industrie et à la Porcelaine. Au-dessus de la porte, une horloge à aiguilles donnait l'heure à des gens qui avaient laissé leur téléphone au vestiaire. Sous l'horloge, on avait gravé dans la pierre l'article premier de la loi : *Nulle décision automatisée ne vaut sans la signature d'une personne, qui en répond.*

Chaque pupitre portait un écran incliné et, devant l'écran, une plaque de porcelaine blanche, grande comme un missel. On la coulait à Limoges sur le moulage de la main droite du signataire, en biscuit assez mince pour que le jour passe au travers et que la plaque lise le dessin des veines, le seul qu'on ne savait pas imiter. Le pupitre la tenait tiède, parce qu'une main froide se lit mal. Au bout de quelques années, chaque plaque gardait le creux d'une paume. Juliette signait sur la même depuis sept ans. Sa paume y tombait toute seule.

Au signal, quarante signataires ôtèrent leurs gants.

Un dossier s'alluma devant Juliette, sur trois lignes.

> *Proposition de l'Instructeur. Suspension d'allocation. Mme Dufour Chloé, 34 ans, Bellac. Confiance : 0,97. Motifs : 3 978 pages.*

Pour Chloé Dufour, l'Instructeur avait lu les relevés de compte, les ordonnances, les trajets du téléphone, les passages au portique de l'école et dix ans de courrier avec la caisse. Il avait mis quatre secondes à écrire ces pages. Sous les trois lignes, une barre blanche raccourcissait

en trois secondes. Juliette posa la paume avant la fin. L'écran afficha : *Apposé. 1,9 s.* La décision portait son nom, elle valait, elle partait s'exécuter. Un autre dossier s'alluma.

Passaient les fins de bail, les expulsions, les retraits d'enfant, les refus de prêt, les fins de soins. Quarante paumes se posaient et se relevaient. Cela faisait un bruit d'averse sur une bâche. Il y avait deux cents dossiers par vacation, trois secondes chacun. C'était la cadence. Au bout de dix minutes, le signal sonna et l'averse cessa net.

Le décret de 2050 donnait à chaque pupitre mille quatre cents décisions par jour et arrêtait les vacations à dix minutes : au-delà, un signataire cesse de vouloir, et une signature sans volonté ne vaut rien en droit. Quand la barre s'éteignait avant la paume, c'était un retenu. Trois retenus dans le mois, et le signataire passait lui-même en révision. En sept ans, Juliette n'en avait pas eu un seul.

Entre deux vacations, les signataires remettaient leurs gants et passaient cinquante minutes dans la salle de repos, l'ancien office, dont on avait gardé les placards à vaisselle. Les boîtes de gants et les tubes de crème y tenaient derrière les vitres. Il était défendu d'y parler des dossiers. On y parlait des enfants et de ce que coûtait l'assurance des mains.

« Je te garde une place à la cantine ? » demanda madame Granger.

Juliette dit oui.

À la troisième vacation, à dix heures quarante-deux, elle leva les yeux vers l'horloge. *Fin de soins* passa six fois avant le signal. Elle apposa six fois.

✦ ✷ ✦

Monsieur Vergne, greffier en chef, lut la lettre debout, deux fois, en vérifiant le numéro du pupitre sur son registre.

« C'est régulier, dit-il.

— Je ne l'ai pas lu, ce dossier. Personne ne les lit.

— Vous êtes réputée l'avoir lu. Article 2. La caméra vous a filmée devant l'écran.

— Quatre mille pages en trois secondes.

— En deux secondes et huit dixièmes. C'est d'ailleurs long, pour vous. Votre moyenne est d'une seconde neuf. Le parquet dira que vous avez hésité. Qu'un signataire qui hésite a vu quelque chose.

— Il reçoit des plaintes tous les jours.

— Il poursuit les durées longues.

— Et l'IA ? C'est elle qui a décidé. »

Monsieur Vergne ne répondit pas. Il vérifia le numéro du pupitre une troisième fois.

« Le Greffe me défendra ?

— Le Greffe n'est pas partie, madame Chastang. »

Il lui rendit la lettre. C'était un homme doux. Il ouvrit son tiroir pour y prendre les pastilles qu'il offrait aux signataires enrhumés. Le tiroir était plein de lettres que le Greffe n'avait pas su faire suivre. On lisait sur les enveloppes : *À la personne qui a expulsé ma mère. Au signataire du 12 octobre. À celui ou celle de Noël. Aux signataires de Limoges.* Il lui tendit la boîte de pastilles et referma le tiroir.

« Je voudrais voir les motifs de monsieur Peyrat.

— Le dépôt garde les volumes trente jours. Les siens sont retournés à la pâte jeudi.

— On peut les redemander à l'IA.

— Elle en écrirait d'autres, avec ce qu'elle sait depuis mars. »

Il la raccompagna jusqu'à la porte et lui conseilla de soigner sa cadence. Ce n'était pas le mois pour se faire remarquer.

✦ ✷ ✦

Juliette habitait au Sablard, sur la rive gauche de la Vienne, le quatrième étage d'une barre qu'on avait doublée d'isolant, si bien que les fenêtres s'enfonçaient d'un demi-mètre dans la façade. L'appartement avait trois pièces sur un couloir. Le soir, elle posa la paume gauche sur la serrure, qui s'ouvrit. Dans l'entrée, elle enjamba le sac de sport d'Ambre, à sa place en travers du passage, avec ses genouillères qui

séchaient dessus. Près de la porte de la cuisine, un disque de plastique blanc, percé d'un micro, était vissé à hauteur d'yeux. C'était le thermostat que le bailleur posait dans tous ses logements. Il écoutait les pièces, pour ne chauffer que celles qu'on occupait. Son point vert était allumé. La cuisine donnait sur la rivière et sur la ville, qui montait en face par étages de tuiles brunes. Au mur pendaient sur trois rangs les assiettes de sa grand-mère, qui avait été décalqueuse dans une fabrique de porcelaine. C'étaient des pièces de rebut, qu'on laissait aux ouvrières : un filet d'or qui déviait, un bleuet posé de travers, un point de fer dans la pâte. Ambre était assise à la table, la lettre du parquet devant elle.

Elle l'avait prise dans le manteau. Ambre lisait tout ce qui traînait, les notices, les contrats, le courrier, jusqu'à la dernière ligne. Elle avait quinze ans, les genoux marqués par le handball et les yeux gris de sa mère. Sous la lettre, son manuel d'éducation civique était ouvert au chapitre *La responsabilité humaine*, sur une photographie de Limoges prise d'un balcon : un boulevard entier de paumes levées, blanches, sous une banderole, *Une main responsable*. Au bord gauche de l'image, une femme portait une enfant sur ses épaules. Ambre les avait entourées au crayon le jour de la rentrée.

« Tu te souviens de lui ?

— Non.

— Même pas un peu ?

— Il y en a mille quatre cents par jour, Ambre. »

Ambre retourna l'enveloppe et posa la multiplication : mille quatre cents, deux cent vingt jours, sept ans. Elle écrivit 2 156 000 et souligna deux fois.

« Et là-dedans, il y a combien de morts ? »

Juliette lui prit l'enveloppe des mains et dit qu'il était l'heure de mettre la table. Ambre resta assise.

« Si tu vas en prison, moi, je vais où ? »

« Je n'irai pas en prison, dit Juliette. À partir de demain, je lis. »

II

LE BON GUICHET

Le len-de-main, au pre-mier dos-sier de la pre-mière vacation, elle toucha le nombre de pages. L'article 5 garantissait au signataire l'accès aux motifs. Les motifs s'ouvrirent.

Expulsion. M. et Mme Laval, Limoges, cité des Quatre-Vents. Confiance : 0,98. Motifs : 4 041 pages.

La page 1 était une table. La table courait jusqu'à la page 96. *Livre premier : De la situation locative. Titre premier : Des occupants. Chapitre premier : De l'occupant principal, de sa naissance à ce jour.* Chaque ligne renvoyait par un chiffre à une pièce, un relevé, un enregistrement, une image de portique. Chaque pièce renvoyait à d'autres. La barre s'éteignit à la neuvième ligne. L'écran afficha *Retenu*, puis, dans le coin, en petits caractères gris : *Retenus du mois : 1.*

Les Laval quittèrent son écran. Ils s'allumèrent à droite, au pupitre 25, devant Sarah Lacombe, dans un cadre orange qui portait en haut, en gros : *2e pupitre.* Les signataires disaient : une orange. Juliette en avait vu passer trois ou quatre en sept ans, sans se demander d'où elles venaient. Sarah apposa en une seconde, comme le reste, puis tourna la tête vers sa voisine. Un autre dossier s'allumait déjà au 24.

Coupure de chauffage. M. Bardet Olivier, 78 ans, Ussel. Confiance : 0,96. Motifs : 3 612 pages.

Juliette ne toucha pas aux motifs. Elle lut la décision jusqu'au bout, le nom, le prénom, l'âge, la commune. Quand elle arriva à Ussel, la

barre avait perdu les deux tiers de sa longueur. Il restait une seconde pour savoir si c'était juste. Elle se demanda si Olivier Bardet vivait seul et s'il avait une cheminée. Sa main se posa.

Apposé. 2,9 s.

Elle fit ainsi jusqu'au soir. Les gens à qui l'on coupait le chauffage avaient presque tous plus de soixante-dix ans. Les enfants retirés en avaient rarement plus de huit. La seconde qui restait ne lui apprit rien d'autre. Au dernier signal, elle avait apposé 1399 décisions.

✦ ✷ ✦

Sa mère avait été agente à la caisse d'allocations de Limoges. La caisse notait ses allocataires depuis avant la naissance de Juliette. Un jour, le logiciel s'était mis aussi à proposer les décisions. Un règlement européen de 2024 voulait qu'un humain garde le contrôle. Le contrôle était un bouton bleu, *Valider*. Le mercredi, Juliette faisait ses devoirs au bout du bureau et comptait les clics. Sa mère disait qu'elle vérifiait.

En 2031, faute d'agents, l'État installa l'Instructeur, qui instruisit seul tout ce que l'administration avait à décider sur quelqu'un. Sa mère garda le bouton.

En 2038, la direction compta ce qu'elle avait refusé en treize ans : douze propositions sur neuf cent mille. On supprima le bouton. Sa mère fut licenciée au printemps. Les décisions sortirent seules, une phrase au bas de la page. Quand l'une d'elles tuait quelqu'un, le tribunal cherchait un auteur, n'en trouvait pas et rendait un non-lieu.

✦ ✷ ✦

Le mercredi 17, madame Peyrat usa du droit que la loi donnait à chacun de voir son signataire. Monsieur Vergne la reçut à midi dans son bureau et fit appeler Juliette. Madame Peyrat était une petite femme en manteau gris, qui tenait son sac sur ses genoux. Son fils restait debout

derrière elle. Juliette était venue avec ses gants, par habitude. Monsieur Vergne la pria de les ôter.

« C'est laquelle ? demanda madame Peyrat.

— La droite. »

Madame Peyrat regarda la main droite longtemps, avec l'attention de quelqu'un qui a enfin trouvé le bon guichet.

« Guillaume y allait le mardi, le jeudi et le samedi. Le mardi 12, il était branché quand vous l'avez fait. On l'a laissé finir sa séance. En sortant, on lui a dit qu'il n'y en aurait pas d'autre. Il a demandé qui avait décidé. On lui a donné votre nom sur un papier. Il l'a gardé dans son portefeuille. »

Elle ouvrit son sac et posa le papier sur le bureau. Monsieur Vergne le lut et le lui rendit.

« Il a mis onze jours. Les trois derniers, il ne nous reconnaissait plus.

— Je suis désolée, madame, dit Juliette.

— Merci. » Madame Peyrat rangea le papier et referma son sac. « Autrefois, on vous répondait que c'était le système. Moi, j'ai quelqu'un. »

Le fils de madame Peyrat n'avait rien dit. En sortant, il tint la porte à Juliette.

✦ ✷ ✦

Juliette avait eu ce guichet. En novembre 2047, une lettre avait refusé à Étienne, son mari, son transfert à Bordeaux, où l'on opérait les cœurs. Au bas de la page, on lisait : *Cette décision a été prise par un traitement automatisé.* Elle était allée à la caisse avec la lettre, en tenant Ambre par la main. L'employée était aimable. Elle n'avait plus de bouton, seulement un écran, qu'elle avait tourné pour lui montrer la même phrase.

« Ce n'est pas moi, madame. C'est le système.

— Je voudrais lui parler.

— Il ne reçoit pas. »

L'employée avait donné un biscuit à Ambre. Étienne était mort en janvier. Il y eut un non-lieu. L'année suivante, Juliette avait acheté un pot de peinture blanche.

✦ ✷ ✦

Le mercredi soir, Ambre rentra du lycée avec 2,8 écrit au feutre sur son sac. La famille avait publié la plainte le matin. La durée avait fait le tour de Limoges dans la journée. Ambre avait frotté avec sa manche dans la cabine sans conducteur qui la ramenait. Il restait la virgule et le 8.

Le jeudi matin, monsieur Vergne fit appeler Juliette avant le premier signal. Son relevé était ouvert sur le bureau.

« Deux secondes neuf de moyenne depuis mardi. Un retenu. Qu'est-ce que vous faites, madame Chastang ?

— Je lis la décision.

— Tout le monde lit la décision.

— Je la lis en entier. »

Il ôta ses lunettes.

« Deux secondes neuf, c'est une signataire qui hésite. Le parquet aime ces durées-là. Et si vous retenez, vous irez à deux. À trois, c'est la révision. Vous savez qui mène une révision ?

— L'IA.

— Elle lit le signataire, son argent, son foyer. Avec une plainte pour homicide au dossier, elle lira votre fille. »

Il remit ses lunettes.

III

LES MAINS SOUS LES CUISSES

Ce jeudi-là, à la cin-quième vaca-tion, un dos-sier s'alluma.

Fin de soins. Mme Brugère Karine, 79 ans, Ambazac. Assistance respiratoire à domicile. Confiance : 0,95. Motifs : 4 207 pages.

Juliette garda les mains sur les genoux. La barre raccourcit, s'éteignit. *Retenu. Retenus du mois : 2.* Elle pensa qu'à Ambazac une femme de soixante-dix-neuf ans continuait de respirer, et que c'était par elle.

Alors les trois lignes s'allumèrent à droite, dans leur cadre orange, sur l'écran de Sarah Lacombe. Le cadre disait : *2e pupitre.* Sarah regarda l'orange, puis Juliette. Toute la salle avait lu la plainte la veille. Sarah glissa ses deux mains sous ses cuisses et regarda la barre jusqu'au bout.

Le dossier s'éteignit au 25. Il s'alluma au 26, dans un cadre qui disait 3.

Juliette se leva. Il était défendu de se lever pendant une vacation. Son pupitre se mit en veille. Ses dossiers se partagèrent entre le 23 et le 25, à une seconde et demie chacun. Elle marcha derrière la rangée.

Au 26, monsieur Teyssier, qui ne levait jamais les yeux, vit l'orange et croisa les bras. Au 27, madame Mazeau tint sa main au-dessus de la plaque pendant les trois secondes, à un doigt de la porcelaine, puis la retira. Au 28, au 29, on fit comme eux. Chaque fois, le dossier repartait vers la droite avec madame Brugère dedans, son âge, sa commune, ses 4 207 pages. À chaque retenu, le cadre comptait un pupitre de plus.

Au 30, près de la fenêtre, signait monsieur Roche. Il avait soixante et un ans. Il lui restait huit mois avant la retraite. Sa main tremblait depuis l'hiver et arrivait quelquefois trop tard, de sorte qu'il comptait déjà deux retenus ce mois-ci. Il l'avait annoncé à tous dans la salle de repos, pour qu'on ne s'étonne pas s'il disparaissait.

Le dossier s'alluma devant lui. Il vit l'orange, puis le 7. Il se retourna et vit Juliette debout derrière sa chaise. Il ne la quitta pas des yeux pendant qu'il posait la main.

Apposé. 2,9 s.

La décision partit pour Ambazac.

✦ ✷ ✦

Dans la salle de repos, monsieur Roche remit ses gants doigt après doigt.

« Si la famille écrit, c'est à moi qu'elle écrira, maintenant.

— Je ne savais pas, dit Juliette.

— Personne ne savait. On n'en voyait presque pas, des oranges. » Il boutonna le gant gauche. « Elle était à sept. À sept, il y a six personnes qui ne sont pas au dossier. Ne refaites pas ça à côté de nous, madame Chastang. »

Sarah Lacombe alla s'asseoir à l'autre table.

✦ ✷ ✦

Monsieur Vergne la reçut le soir même, pour l'absence en vacation. Juliette parla la première.

« Si monsieur Roche n'avait pas apposé ?

— Il y a toujours quelqu'un. Le soir, ce qui reste part à la nuit.

— À la nuit ?

— Ce n'est pas votre service, madame Chastang. »

Il tourna son registre vers elle. C'était un vrai registre, relié de toile, que le Greffe tenait à la main, une page par année. À la dernière page, trois lignes faisaient le total.

Dossiers retenus au moins une fois depuis l'ouverture : 27.

Retenus, au total : 94.

Décisions demeurées sans signature : 0.

« Et monsieur Peyrat ? Il était orange ? »

Monsieur Vergne tira d'une chemise la feuille de circulation, que le parquet avait demandée avant elle.

> *Fin de soins. Peyrat Guillaume. Circulation du 12 mars 2058. Pupitre 21, 10:41:52. Retenu. Pupitre 22, 10:41:55. Retenu. Pupitre 23, 10:41:58. Retenu. Pupitre 24, 10:42:01. Apposé. 2,8 s. 4e pupitre.*

Elle lut les quatre lignes sans s'asseoir. Le 23 était à sa gauche. C'était madame Granger, qui lui gardait une place à la cantine. Le 12 mars, Juliette avait donc vu l'orange et son 4. Elle ne s'en souvenait pas.

« Les pupitres 21, 22 et 23. Ils sont au dossier ? »

Monsieur Vergne parut surpris.

« Un signataire qui retient n'a rien décidé, madame. Il ne peut pas être au dossier. »

Il reprit la feuille, nota l'absence en vacation et lui souhaita une bonne soirée.

Le samedi, le nom de madame Brugère parut dans les avis de décès. Juliette le lut sur son téléphone et le recopia au dos de l'enveloppe du parquet, sous la multiplication d'Ambre.

IV

ONZE NUITS

Elle passa le dimanche à lire la loi. Elle comptait quatorze articles, que personne au Greffe n'avait rouverts depuis le serment. L'article 9 accordait une chose au signataire qui avait apposé, et à lui seul : onze jours pour reprendre sa signature, par un écrit daté et signé avant minuit du onzième jour, visant la page où l'IA s'était trompée. Un signataire qui avait retenu n'avait droit à aucun délai. Pendant les onze jours, celui qui avait apposé pouvait lire les motifs au dépôt.

Pour lire un dossier entier, il fallait donc en signer un. Juliette chercha jusqu'au soir lequel. Le dépôt n'imprimait que les décisions qui s'exécutaient dans l'heure, les fins de soins et les retraits d'enfants. Ambre révisait de l'autre côté de la cloison, à voix haute. Juliette se promit de prendre le premier enfant.

Le lundi 22 avril, à neuf heures quarante-sept, il s'alluma au pupitre 24.

Retrait d'enfant. Besse Noé, 6 ans, Limoges, à sa mère. Exécution : dans l'heure. Confiance : 0,97. Motifs : 4 016 pages.

Monsieur Vergne l'avait dit : un signataire qui hésite a vu quelque chose. Elle apposa en une seconde quatre.

Apposé. 1,4 s. Exécution : 10 h 15, école des Trois-Tilleuls.

À dix heures et quart, elle était dans la salle de repos, les gants aux mains. Madame Granger vint s'asseoir en face d'elle avec son café.

« Le 12 mars, je ne l'avais pas lu non plus, dit-elle. Ma main est arrivée en retard. »

Juliette regarda l'horloge jusqu'à ce que l'aiguille eût quitté le quart.

À midi, elle descendit au dépôt.

Le dépôt occupait les caves de la préfecture et les galeries de granit qui partaient de là sous la ville, où Limoges avait gardé pendant des siècles son vin et sa glace. Des presses y imprimaient les motifs dans l'heure de la signature et les reliaient de toile grise, huit volumes par dossier. Des chariots bas, de tôle orange, sans conducteur, les portaient sur des rails scellés dans un sol de résine jusqu'à leur rayon. Au bout de trente jours, faute de place, ils partaient à la papeterie de Saillat, qui les rendait en rames blanches. Plus de deux millions de volumes s'alignaient sous les voûtes, dos gris contre dos gris, dans une odeur de colle tiède et de pierre mouillée. Dans le grain de certaines pages, mal désencrées, restaient des points d'encre d'anciens motifs. Ceux de monsieur Peyrat étaient passés par la cuve en avril.

Le garde s'appelait monsieur Faucher. Il essuya la table de lecture avec sa manche.

« En huit ans, vous êtes la première. Galerie 4, rayon 208, les huit gris. La salle ferme à quatorze heures. Les motifs ne sortent pas. »

À la fin de la première heure, Juliette en était à la page 61. À ce train, le délai finirait au troisième volume. À quatorze heures moins cinq, pendant que monsieur Faucher cherchait ses clés, elle mit le premier volume dans son sac, sous son parapluie. Elle en sentit le poids à chaque marche.

La première nuit, elle lut à la table de la cuisine jusqu'à trois heures, avec un cahier de brouillon d'Ambre pour les notes. Elle n'avait allumé que la lampe de la hotte, qui faisait un rond jaune sur la toile cirée et laissait dans l'ombre les assiettes de la grand-mère. Le livre premier s'intitulait *De l'enfant*. Noé Besse pesait dix-neuf kilos quatre en septembre et dix-huit kilos un en mars. La dalle de pesée de la cantine, une plaque de verre trempé encastrée dans le carrelage de la file, prenait son poids chaque midi pour doser les portions. En septembre, il disait

en classe 412 mots par jour. En mars, trente-sept. L'IA donnait la liste des trente-sept. Le réfrigérateur se remettait en marche tous les quarts d'heure.

Le livre deuxième, *Du logement*, occupait deux volumes. Le thermostat de l'appartement avait entendu la clé tourner dans la porte, de l'extérieur, à vingt heures cinquante, puis à six heures un quart, 189 nuits depuis la rentrée. L'enfant avait dormi par terre dans l'entrée, contre cette porte, 180 de ces nuits. Juliette leva les yeux vers son propre thermostat, près de la porte, et son point vert.

Le livre troisième, *De la mère*, lui prit deux nuits. Léna Besse avait vingt-sept ans et nettoyait des bureaux, la nuit, pour 1180 euros. Vers trois heures, à la pause, elle demandait à son téléphone à partir de quel âge on peut laisser un enfant seul. Elle l'avait demandé quarante et une fois. Chaque vendredi, elle achetait une clémentine, une seule. L'IA avait compté les clémentines et les avait portées au crédit de la mère, page 1733, avec un coefficient.

Chaque midi, Juliette descendait au dépôt, lisait deux heures et remontait avec le volume suivant. Un midi, monsieur Faucher la rappela dans l'escalier.

« Madame Chastang. Votre sac. »

Elle redescendit les six marches. Il lui tendit le parapluie, qu'elle avait laissé contre la table.

Elle ne dormait plus que trois heures. Une nuit, Ambre trouva les volumes dans le placard de l'entrée, sous le sac de sport.

« Tu les as volés ?

— Empruntés. N'y touche pas. Si tu lis, tu es dedans avec moi. »

Ambre fit du café et le posa près du volume sans regarder la page.

La sixième nuit, Juliette trouva l'erreur. Page 2204, l'IA comptait contre la mère une brûlure à l'avant-bras gauche, vue le 14 novembre par le portique de l'école, de ceux qu'on avait posés contre les couteaux. Elle l'attribuait à la gazinière de l'appartement, l'une des dernières du quartier, que le bailleur ne remplaçait plus dans les barres promises à la démolition. Or la page 1902 établissait que du 12 au 16 novembre Noé

était chez sa grand-mère, à Saint-Léonard. Juliette recopia les deux numéros sur l'imprimé de rétractation, que personne à Limoges n'avait jamais rempli. Puis elle dormit deux heures, la joue sur le volume.

Les nuits suivantes, ses yeux se fermaient au milieu des lignes. Ambre s'assit en face d'elle, tira le volume à elle et lut à voix haute. Elle lut les nuits de l'entrée, le lait renversé, la chaise poussée contre l'évier.

« Elle l'enferme, maman.

— Elle travaille.

— Elle l'enferme quand même. »

Le huitième jour, une femme attendait sous le porche de la préfecture, un papier à la main. Elle était très jeune et portait sa blouse de ménage sous son anorak.

« C'est vous, Chastang ? C'est votre nom, sur le papier. On m'a dit que j'avais le droit de venir. Ils sont venus le chercher à l'école, lundi dernier, à la récréation. Vous l'avez lu, au moins, avant de signer ?

— Je suis en train. »

Léna Besse la regarda sans comprendre.

« Il n'aime pas le noir. Vous leur direz, à ceux qui l'ont, qu'il n'aime pas le noir. Qu'il lui faut une lampe. »

Juliette le savait. C'était à la page 512.

« Je leur dirai.

— Vous allez me le rendre ? »

Juliette répondit qu'il lui restait trois volumes.

Le lendemain, à la cinquième vacation, elle s'endormit assise, les paupières à demi closes, le visage vers l'écran. Sa main droite resta à plat dans son creux, sur la plaque tiède. Chaque dossier s'alluma sous une paume déjà posée et partit aussitôt, le suivant derrière lui. Le signal la réveilla. La caméra avait filmé deux cents fois un visage tourné vers l'écran. Les deux cents décisions de la vacation étaient apposées, chacune en moins d'une demi-seconde. L'écran était vide depuis plus de huit minutes. Elle ne saurait jamais lesquelles. Monsieur Vergne passa entre les rangées et s'arrêta derrière elle.

« Voilà une belle vacation, madame Chastang. Je le note. »

Le 1er mai, elle lut du matin au soir, les volets fermés. Le septième volume contenait le livre *Des objections*. Page 3388 : *On objectera que l'enfant séjournait du 12 au 16 novembre à Saint-Léonard. L'objection est fondée. La brûlure y fut faite, au poêle à granulés de l'aïeule. Elle est retirée du compte. Le compte demeure.* Suivaient 140 pages. Tout ce que Juliette avait noté dans le cahier, l'IA se l'était objecté avant elle, dans le même ordre, et y avait répondu. La mère aimait l'enfant : c'était compté. Elle avait demandé trois fois une garde de nuit. Les trois demandes avaient été refusées. Chaque refus portait le numéro d'un pupitre et une durée. Le deuxième était du pupitre 24. Une seconde sept.

La onzième nuit, il restait le huitième volume. Le délai expirait à minuit. Ambre lut jusqu'à dix heures, puis Juliette reprit. Dans la nuit du 9 mars, Noé Besse avait allumé le gaz pour chauffer du lait et s'était rendormi contre la porte. Un voisin avait senti l'odeur. L'IA calculait la suite sur soixante pages, que Juliette refit ligne à ligne dans le cahier. *Probabilité d'un accident grave avant l'été : 0,31.* Le dernier chapitre s'intitulait *Du signataire. Signataire pressentie : Chastang Juliette, pupitre 24. Deux retenus au mois courant. Probabilité d'apposition : 0,99.* La dernière page ne portait qu'une ligne, la décision.

Il était vingt-trois heures quarante. Elle raya sur l'imprimé les deux numéros de Saint-Léonard. Elle reprit ses notes une à une, jusqu'à la dernière. L'IA ne s'était trompée nulle part. Elle aussi aurait placé l'enfant.

À minuit moins cinq, elle écrivit dans la case de l'imprimé : *Page 512. L'enfant ne dort pas dans le noir. Il lui faut une lampe.* Elle data et mit son nom dessous.

À minuit, Ambre dormait, la tête sur le volume sept.

✦ ✷ ✦

On frappa à six heures. Ils étaient deux, un brigadier et un jeune, polis, qui essuyèrent leurs chaussures.

« Vous aviez jusqu'à minuit pour vous rétracter, madame. On n'arrête pas un signataire dans son délai.

— Vous le savez depuis quand ?

— Le dépôt pèse ses rayons. Depuis le premier soir. Le parquet voulait voir ce que vous trouveriez. »

Ils comptèrent les volumes, huit, et les mirent dans une caisse. Le brigadier lut l'imprimé, qui était resté sur la table, et le coucha dans la caisse par-dessus les volumes. Le jeune posa les scellés. Puis le brigadier regarda Ambre, qui se tenait en pyjama sous le thermostat.

« La petite a quelqu'un ?

— Non.

— Alors ce sera vu ce matin. »

Juliette dit à sa fille de manger quelque chose et de mettre son manteau bleu, le chaud. Ambre demanda pourquoi le chaud, en mai. Juliette ne trouva pas pourquoi.

✦ ✸ ✦

À onze heures, dans la cellule de garde à vue, on lui remit la notification, parce que la loi veut que le parent sache.

> *Placement. Chastang Ambre, 15 ans, Limoges. Confiance : 0,98. Signataire : Lacombe Sarah, 1re classe, pupitre 25. Durée : 2,9 s.*

Elle regarda longtemps la durée.

V

LE PAPIER DU PORTEFEUILLE

On la jugea en sep-tembre, pour les deux affaires ensemble. La salle d'assises avait gardé ses boiseries et perdu son jury. Personne n'y prenait plus de notes. Au banc du greffier, une fente de la boiserie imprimait les débats à mesure qu'on parlait, sur un ruban de papier. Devant le président, on avait vissé dans le chêne un pupitre pareil à ceux du Greffe, la plaque à droite. Il y était depuis 2054, l'année où le Parlement, devant les quatre ans de retard des cours, avait chargé la même IA de leur proposer les arrêts. Madame Peyrat était assise au premier rang, à côté de son fils. Ambre était restée à Guéret, dans la famille où on l'avait placée.

Maître Delpeuch, commis d'office, avait reçu Juliette vingt minutes dans un couloir du palais. Il produisit la feuille de circulation. Trois signataires avaient retenu la décision avant sa cliente, dit-il, et aucun n'était poursuivi. L'avocat général demanda la feuille et la lut sans élever la voix.

« La décision est arrivée devant l'accusée bordée d'orange, à son quatrième pupitre. L'accusée a donc su que trois de ses collègues n'en avaient pas voulu. Elle a regardé deux secondes et huit dixièmes. Puis elle a apposé. »

Maître Delpeuch plaida que rien ne prouvait que l'IA se fût trompée pour Guillaume Peyrat. Le président l'arrêta.

« Les motifs sont à la pâte depuis avril, maître. »

L'avocat général rappela que l'accusée était réputée avoir lu et qu'elle avait soutenu pendant toute l'instruction qu'un signataire ne pouvait pas lire. Puis il fit apporter la caisse des scellés.

« Quatre mille seize pages. Elle les a lues en onze nuits, pour un enfant qu'elle ne connaissait pas. Elle a donc établi elle-même qu'un signataire peut lire quand il le veut. »

Il ajouta que la fille de l'accusée, quinze ans, en avait lu cinq nuits à voix haute, et que le thermostat de la cuisine en avait gardé les heures.

Le président prit dans la caisse l'imprimé de rétractation et se tourna vers Juliette.

« Vous avez écrit : *Page 512. L'enfant ne dort pas dans le noir. Il lui faut une lampe.* Cela ne vise aucune erreur, madame. La rétractation est irrecevable. Qu'avez-vous conclu, pour l'enfant ?

— Que l'IA avait raison.

— Et pour monsieur Peyrat ?

— Si j'avais lu monsieur Peyrat, il m'aurait fallu onze nuits. J'en avais mille quatre cents ce jour-là.

— La cour n'est saisie que d'un seul. »

On donna la parole à madame Peyrat. Elle se leva sans lâcher son sac, regarda la main droite, posée sur la barre du box, et se rassit.

Le président n'eut pas à se retirer. L'arrêt s'alluma sur son pupitre : *Confiance : 0,96. Motifs : 2912 pages.* Il ôta son gant droit et posa la paume. Le ruban du greffier imprima : *Apposé. 1,1 s.* Il lut l'arrêt. Juliette Chastang était déclarée coupable d'homicide par signature et de soustraction de pièce. Elle était condamnée à six ans de peine de signature. Elle en recevrait le soir l'exemplaire sur papier.

Quand on l'emmena, madame Peyrat s'approcha du box. Elle ouvrit son sac, en sortit le papier du portefeuille et le posa sur la barre, à côté de la main droite. Puis elle remercia le président et sortit au bras de son fils.

Maître Delpeuch fit appel le soir même, entre deux audiences.

VI

L'AVERSE

Le len-de-main de l'arrêt, on mit Juliette au quartier des condamnés du centre pénitentiaire, qu'on avait rebâti au bord de l'autoroute. Elle eut la cellule 31. La porte, qui n'avait ni judas ni guichet, se referma seule derrière elle. Juliette compta trois mètres d'un mur à l'autre et deux mètres quarante de la porte au lit, qui était scellé. Le béton était peint en vert d'eau jusqu'à hauteur d'épaule et nu au-dessus. Elle posa son sac sur la tablette, entre le lavabo et la cuvette d'acier embouti, d'une seule pièce. La fenêtre, une fente de verre dépoli, haute, laissait entrer le jour sans le ciel. Au plafond courait un bandeau de lumière que la détenue ne commandait pas. On entendait la ventilation, les verrous qui jouaient tous ensemble d'un bout à l'autre de la coursive, une toux et, quand le vent tournait, l'autoroute.

Au pied du lit, le pupitre était fixé au mur : un écran sous une vitre et, dessous, la plaque. Juliette avait attendu son procès au quartier des prévenus, où l'on ne signait pas. Depuis mai, elle n'avait plus ni coton ni crème. Elle se lava les mains au lavabo, à l'eau froide. Sa main droite avait rattrapé la gauche. La plaque, jaunie, fêlée dans un angle, avait servi dans un Greffe avant d'être réformée. Juliette y posa la main. Sa paume tomba dans le creux d'une autre, plus large, qui ne lui allait pas.

La surveillante, qui finissait une pomme, rouvrit la porte et lui fit poser la paume sur le carré de verre du chambranle, pour la remise du règlement.

« Les écrans s'allument à vingt-deux heures, quand le Greffe dort. On signe ce que le jour a laissé, au Greffe et dans les cours, par vacations, comme chez vous. Le Greffe ne paie pas les nuits. Ici, c'est la peine qui les paie. »

L'après-midi, on lui remit une lettre d'Ambre, sur papier, comme tout ce qui entrait en prison. Ambre vivait à Guéret, dans une famille qui avait un chien. Elle écrivait qu'on mangeait bien, qu'elle avait sa chambre, qu'au lycée on avait fait passer à toute la classe l'épreuve de signature. Les Greffes la faisaient passer aux élèves de quinze ans. *J'ai fait une seconde quatre. La dame a dit que c'était rare à mon âge. Elle a pris mon nom.* Elle demandait s'il fallait continuer d'écrire le dimanche ou si un autre jour valait mieux.

Le soir, une voix traversa le mur à la hauteur des plaques. La cellule voisine était celle de Mia Vialle, qui avait vingt ans.

« Vous étiez du Greffe, vous ?

— Oui.

— Alors vous savez aller vite. Moi, j'en ai laissé passer deux. Un retenu, c'est dix jours. Je sortais le 5 décembre. Maintenant, c'est Noël. »

Elle dit que le deuxième était un bébé et qu'elle n'avait pas pu. Elle demanda si Juliette avait des enfants. Puis elle toussa longtemps contre le mur.

À vingt-deux heures, le bandeau du plafond s'éteignit. De l'autre côté du mur, puis à l'étage, puis dans toute l'aile, Juliette entendit les paumes et reconnut l'averse.

Le premier dossier était le rejet de son propre appel. La cour ne l'avait pas signé de la journée, et c'était à elle qu'il revenait de le faire. Elle toucha le nombre de pages et alla au dernier chapitre. *Signataire pressentie : Chastang Juliette, cellule 31. Probabilité d'apposition : 0,98.* Juliette apposa. Elle apposa les autres jusqu'à l'aube, les oranges d'abord. Quand les écrans s'éteignirent, il faisait jour dans la fente. Elle répondit à Ambre de continuer d'écrire le dimanche.



CE QUI EST DÉJÀ VRAI

1 Le règlement européen sur l'intelligence artificielle, adopté le 13 juin 2024, exige que les systèmes d'IA à haut risque restent sous le contrôle effectif de personnes physiques. Son article 14 veut que ces personnes aient conscience d'une éventuelle tendance à se fier automatiquement aux résultats du système, le « biais d'automatisation ».

Règlement (UE) 2024/1689, Journal officiel de l'Union européenne, 2024-06-13 · eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32024R1689

2 En mars 2023, ProPublica a révélé que les médecins de l'assureur américain Cigna rejetaient par lots, d'une signature électronique, des demandes de remboursement repérées par un algorithme. En deux mois de 2022, ils en avaient refusé plus de 300 000, en y passant 1,2 seconde en moyenne par dossier.

ProPublica, 2023-03-25 · propublica.org/article/cigna-pxdx-medical-health-insurance-rejection-claims

3 En mars 2018, une voiture autonome d'Uber en essai a tué une piétonne en Arizona. La justice n'a pas poursuivi l'entreprise, mais la conductrice chargée de surveiller la machine, poursuivie pour homicide par négligence, a été condamnée en juillet 2023 à trois ans de mise à l'épreuve après avoir plaidé coupable de mise en danger.

NPR (dépêche Associated Press), 2023-07-28 · npr.org/2023/07/28/1190866476/autonomous-uber-backup-driver-pleads-guilty-death

Composé en EB Garamond et en IM Fell Double Pica.

Réputée avoir lu

Mille quatre cents signatures par jour. Une seule lui vaut une plainte pour homicide.

Juliette Chastang a deux mains qui n'ont pas le même âge. La gauche porte les sacs et tient les couteaux. La droite, gantée de coton, enduite de crème matin et soir, ne sert qu'à signer. Une intelligence artificielle instruit et tranche tout ce que l'État décide sur quelqu'un, et la loi veut qu'une personne pose la paume sous chaque décision et en réponde. Juliette en signe mille quatre cents par jour, trois secondes chacune. Un matin d'avril, une lettre recommandée lui apprend qu'un homme est mort d'une de ces signatures, et que sa famille porte plainte contre elle seule. Elle a une fille de quinze ans, et personne d'autre.



RECUEIL L'intelligence artificielle
Dystopie

NOSTRADAMNED
nostradamned.eu/fr/read/ai/dark/reputee-avoir-lu/

© 2026 Cyril Pitrou · CC BY-NC-ND 4.0